

HONORAIRES TRANSACTION (ventes)

- -de 0 à 45 000 € = Forfait 3 000 € TTC
- -de **45 001 € à 100 000 €** = Forfait 7 000 € TTC
- -de 100 001 à 130 000 € = 7 % TTC
- -de 130 0001 à 250 000 € = 6% TTC ramenés à 5% TTC en cas de mandat exclusif
- -Au-delà de 250 000 € = 5% TTC ramenés à 4% TTC en cas de mandat exclusif

HONORAIRES LOCATION

Montant maximum, dans le respect du plafond fixé par la LOI ALUR

-Pour les baux d'habitation (locations nues et meublées) :

Organisation des visites, constitution du dossier du candidat locataire, rédaction du bail, état des lieux : 1 mois de loyer hors charges par partie + 30 € TTC de frais d'entremise à la charge du propriétaire

Si ces prestations sont réalisées sans la recherche de locataire :

- -Rédaction du bail : 200.00 € TTC par partie
- -Avenant au bail : 200.00 € TTC charge du demandeur
- -Etat des lieux : 3.00 € TTC/m² par partie
- -Parking, garage, cave : 200.00 € TTC par partie

-Pour les baux commerciaux et professionnels :

Rédaction bail, ou son renouvellement : 10% TTC du montant du loyer annuel hors charges, à la charge du locataire et 8% TTC du montant du loyer annuel hors charge du propriétaire

HONORAIRES GESTION LOCATIVE

Montant maximum, Calculés sur les encaissements annuels

GESTION COURANTE

HONORAIRES ANNEXES

- -Habitation, commerces, locaux professionnels: 7.80 % TTC
- -Parking, garage, cave: 12% TTC

Frais administratifs:

- -Avenant au bail : 200.00 € TTC charge du demandeur
- -Etat des lieux : 3.00 € TTC/m² par partie
- -Participation à AG, constitution dossier subventions : 100 € TTC/heure
- -Clôture fin de gestion : 100 € TTC/lot
- -Aide à la déclaration de revenus fonciers : 70 € TTC ou 140 € TTC/immeuble
- -Suivi des travaux supérieurs à 2 000 € TTC : 3% TTC du montant des travaux

Contentieux (charge locataire):

- -1^{ère} mise en demeure locataire : 30 € TTC
- -2^{ème} mise en demeure locataire + garants : 50 € TTC
- -Transmission dossier huissier/avocat : 100 € TTC
- -Traitement des chèques impayés (en sus des frais bancaires) : 20 € TTC

Garanties:

- -Garantie des Loyers Impayés : 2.60 % TTC
- -Assurance PNO: 80 € TTC pour les lots en copropriété et 135 € TTC pour les maisons individuelles

SARL Gonin immobilier au capital de 5 000 € - 28 route du Port - 01150 LAGNIEU Tel : 04 74 46 74 98 - RCS Bourg-en-B. 909 990 863 00013 Code APE 3861Z - N°TVA intracommunautaire : FR42909990863 Carte Professions Immobilières n°01012022000000005 délivrée par CCI Bourg-en-Bresse - Garantie Financière AXA N°ORIAS 22004314 www.gonin-immobilier.com contact@gonin-immobilier.com